

Programme d'Intégration Francophone des Orthoptistes (PIFO)

(Mise à jour novembre 2019)

Définition et objectif :

Le Programme d'Intégration Francophone des Orthoptistes (PIFO) a été créé afin d'aider les orthoptistes désirant immigrer au Québec et possédant un diplôme émis par une *université européenne francophone* à passer avec succès les épreuves écrites et orales et ainsi être accrédités par le Conseil Canadien d'Orthoptique (CCO).

En effet, *seuls les orthoptistes certifiés par le CCO sont officiellement autorisés à pratiquer au Canada.*

But :

Combler la pénurie d'orthoptistes au Québec et favoriser le recrutement.

Conditions préalables :

Le PIFO n'est offert qu'aux candidats désirant immigrer à long terme et travailler en tant qu'orthoptiste dans un centre hospitalier du Québec. (L'exercice libéral de l'orthoptie n'est pas permis au Québec.)

Le candidat doit avoir des papiers d'immigration en règle : résidence permanente canadienne ou un CSQ avec un permis de travail valide.



Il faut un permis de travail donnant accès aux métiers de la santé: un examen médical est obligatoire*.

Critères d'inclusion pour le PIFO :

- Être francophone,
- Être diplômé d'une *université* reconnue de l'Europe francophone (et non d'une *école* d'orthoptie),
- Avoir obtenu sa résidence permanente canadienne (ou un CSQ avec un permis de travail valide),
- Avoir obtenu des notes scolaires égales ou supérieures à la moyenne canadienne (70%),
- Avoir une expérience professionnelle valide, - Avoir exercé dans un milieu professionnel stimulant,
- Ne pas avoir cessé de travailler depuis plus de 3 ans,
- Être familier avec l'anglais.

*Le PIFO n'est en aucun cas lié aux processus d'immigration ou d'obtention d'un permis de travail. Ils sont de l'**entière responsabilité des candidats.**

Procédures pour ceux qui remplissent les critères d'inclusion pour le PIFO :

Le candidat doit soumettre son dossier *complet* au comité de présélection du PIFO (curriculum vitae, copie du diplôme, contenu de la formation acquise, notes des examens écrits et oraux des trois années d'étude, notes de stage, expérience professionnelle et lettres de référence). Celui-ci doit être envoyé à Sandrine Corlouer, coordinatrice du PIFO : ninouille@live.com
Après étude du dossier, si celui-ci est retenu, le PIFO le transmettra au comité de sélection du CCO à qui revient la décision finale.

Procédures pour ceux qui ne remplissent pas les critères d'inclusion pour le PIFO :

Dans le cas où les critères d'inclusion pour le PIFO ne sont pas remplis, le candidat doit entrer en contact avec le Conseil Canadien d'Orthoptie. Les orthoptistes formés à l'international peuvent en effet soumettre leur dossier au CCO. Si celui-ci est accepté, le candidat doit lui-même contacter le centre de formation de son choix afin de s'y inscrire pour effectuer un stage de 6 mois minimum.

La demande doit être rédigée en *anglais* et faire mention qu'un dossier a déjà été soumis auprès du PIFO et que celui-ci a été refusée en en spécifiant la raison. Cette demande doit être adressée à : Dr Conor Mulholland, cmulholland@hsc.mb.ca
Les stages ne se font qu'en anglais dans les trois centres de formation.

Pour de plus amples renseignements :

http://www.orthopticscanada.org/pdf/Certification_Information_for_International_Orthoptists-FR.pdf

Organisation des stages du PIFO :

Le PIFO s'organise sous forme de stage d'une durée de neuf mois, débutant en octobre. La fin du stage est déterminée par la date de l'examen final du CCO.

Le premier mois de stage, le mois d'octobre, est à temps complet. Le reste du stage se déroule au rythme de trois jours par semaine, une journée dans chaque site du PIFO, sites accrédités par le CCO :

- L'Hôpital de Montréal pour Enfants, hôpital pédiatrique
- L'Hôpital Notre-Dame, hôpital adulte
- L'Hôpital Sainte-Justine, hôpital pédiatrique

Après le premier mois de stage, les responsables du PIFO doivent s'assurer de l'intérêt du candidat à rester dans le programme.

Rôle du PIFO :

Après s'être assuré de l'intérêt du candidat, le PIFO remplira pleinement son rôle :

- Préparer le candidat aux examens du CCO,
- Fournir au stagiaire le matériel nécessaire à ses études (livres, photocopies d'articles pertinents, cours donnés aux résidents en ophtalmologie, conférences ...),
- Évaluer les acquis et progrès du stagiaire aux quinze jours par des examens écrits dans des conditions similaires à celles de l'examen du CCO,

- Faire des évaluations orales de façon régulière tout au long du stage,
- Organiser des activités cliniques ajustées selon les résultats des évaluations,
- Informer le stagiaire de l'organigramme de la profession d'orthoptiste au Canada,
- Informer le stagiaire des obligations de l'orthoptiste face au CCO, à La Société Canadienne d'Orthoptique (LSCO) et à l'Association des orthoptistes du Québec (AOQ) : code d'éthique, crédit d'éducation continue, cotisation annuelle ...
- Fournir au stagiaire la liste des postes disponibles dans les centres hospitaliers du Québec.

Le PIFO ne donne aucun cours théorique. Son rôle est de guider le stagiaire dans sa préparation aux examens du CCO afin d'obtenir la certification canadienne.

Informations complémentaires :

La langue

La connaissance de l'anglais est un préalable nécessaire. Le candidat doit être familier avec l'anglais même si le bilinguisme n'est pas obligatoire. En effet, les conférences, les articles, tous les livres utilisés et conseillés sont en anglais et la préparation aux examens se fait à partir de ces manuels de référence.

Au cours de sa pratique, surtout à Montréal, l'orthoptiste peut avoir à travailler avec une clientèle anglophone. Par contre, le candidat peut passer ses examens dans la langue de son choix soit : en français ou en anglais.

Les examens : conditions, dates et lieux

Les épreuves écrites se passent début mai à l'Hôpital de Montréal pour Enfants. L'examen dure trois heures et comporte 150 questions à choix multiples couvrant l'ensemble du programme. La note de passage est de 70%.

Seul le succès à l'examen écrit permet au candidat d'accéder aux épreuves orales et pratiques qui ont lieu mi-juin. Ces épreuves se déroulent dans la même ville que le congrès annuel de la Société Canadienne d'Ophtalmologie, variant de lieu chaque année à travers le Canada.

Les coûts

Des frais de 2.000\$ sont reliés à ce programme. Le premier versement doit se faire obligatoirement à la première réunion d'inscription au cours du mois de septembre (ou en deux versements égaux en septembre et en janvier). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon du programme.

En janvier, des frais d'inscription à l'examen de 200 \$ sont payables au CCO. Les frais de déplacements pour passer les examens sont à la charge du candidat.